



Le service social et son réseau d'Assistant(e)s de Service Social (ASS) au plus près de vous

- **Dans quel cas solliciter l'ASS de votre département ?**

Vous vous trouvez confronté à **une difficulté dans votre vie personnelle** (santé, famille, budget, logement...) **et/ou professionnelle** (changement dans le service, mal-être au travail, mutation ...) ?

Vous avez **besoin** d'une information, d'en parler, de **prendre du recul** ?

- **Pourquoi le(la) rencontrer ?**

C'est un(e) professionnel(le) de l'écoute, titulaire d'un diplôme d'État et soumis(e) au secret professionnel et à la stricte confidentialité des propos échangés, indépendant(e) de votre hiérarchie.

L'assistant(e) de service de social pourra :

- ✓ évaluer votre situation,
- ✓ vous conseiller,
- ✓ vous orienter vers les services compétents,
- ✓ vous apporter une aide à la réflexion,
- ✓ vous soutenir dans vos prises de décisions,
- ✓ vous aider dans la recherche des solutions les mieux adaptées à votre situation.

- **Où le(la) rencontrer ?**



A son bureau : Délégation Départementale de l'Action sociale de la Meurthe-et-Moselle
Cité administrative
47 rue Sainte-Catherine
54000 NANCY

Lors des permanences sur votre lieu de travail :

A l'Insee : une permanence par trimestre. La date et la salle sont communiquées par la correspondante sociale. Les créneaux sont fixés par mail ou téléphone directement avec l'assistante de service social.

A la douane : une permanence par semestre. La date et la salle sont communiquées par l'assistante de prévention. Les créneaux sont fixés par mail ou téléphone directement avec l'assistante de service social.

A votre domicile (avec votre accord).

- **Comment le(la) contacter ?**



Par téléphone : 06 22 69 29 26